

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 5 juillet 2010, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant, Jean-Luc Halde et Rémi H. Lair.

Est absent : monsieur le conseiller André Ricard.

Monsieur Patrick Savard, directeur général, et madame Estelle Simard, greffier, assistent également à cette séance.

...Après un moment de réflexion, monsieur le Maire ouvre la séance.

2010-225

RÉSOLUTION

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 juillet 2010 soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point 29. et en le remplaçant par le point suivant :

29. Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de renaturation du bassin Bonneville.

ADOPTÉE

2010-226

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010 ET EXTRAORDINAIRES DES 14 ET 21 JUIN 2010

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant, appuyé par la conseillère Valéry Lapointe et résolu unanimement que les procès-verbaux des séances extraordinaires des 14 et 21 juin 2010 soient et sont approuvés par ce conseil.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soit et est approuvé par ce conseil en amendant la dernière ligne du troisième paragraphe de la résolution numéro 2010-202 comme suit : en remplaçant « 7 juin 2010 » par « 14 juin 2010 pour monsieur Étienne Gendron et du 21 juin 2010 pour monsieur Joël-Jonathan Dubé ».

ADOPTÉE

2010-227

RÉSOLUTION

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2010-07-A, 2010-07-C, 2010-07-D, RAPPORT DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Le 5 juillet 2010

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que les bordereaux des comptes à payer numéro 2010-07-A, au montant de 3 302 909,58 \$, numéro 2010-07-C, au montant de 303 031,56 \$, et numéro 2010-07-D, au montant de 182 473,38 \$, soient et sont approuvés par ce Conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2010-07, en date du 30 juin 2010, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} juin au 29 juin 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 30 mai au 26 juin 2010.

ADOPTÉE

2010-228

RÉSOLUTION

**MEMBRE DU CONSEIL – TOURNOI DE GOLF –
FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION LE
VIRAGE**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil autorise monsieur André Ricard à s'inscrire au « 8^e Omnium de golf » au profit de la Fondation du centre de réadaptation Le Virage qui se tiendra le 27 août 2010 au club de golf La Seigneurie St-Hilaire, ainsi que les dépenses encourues.

ADOPTÉE

2010-229

RÉSOLUTION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 26 MAI
2010 DU COMITÉ DES FINANCES**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la rencontre du 26 mai 2010 du comité des finances de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2010-230

RÉSOLUTION

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 MAI 2010
DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA
SÉCURITÉ**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion du 5 mai 2010 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que les recommandations suivantes soient et sont approuvées par ce conseil :

- 2010-05-14 : rue Messier – Problème de stationnement – Ajout d'un panneau d'arrêt;
- 2010-05-15 : rue Pineault – Interdiction de stationner dans les courbes, côté impair;
- 2010-05-16 : rue du Petit-Bonheur – Sens unique à retirer.

Que le conseil approuve également le suivi de dossier portant le numéro :

- 2012.03.01.0310 : boulevard Honorius-Charbonneau – Stationnement de 60 minutes pour une section de ce boulevard.

Que la recommandation suivante du comité de la circulation et de la sécurité du 18 décembre 2009 soit approuvée par ce conseil :

- 2009-12-28 : rue Saint-Georges – Stationnement en alternance limité à 120 minutes.

ADOPTÉE

2010-231

RÉSOLUTION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU
15 JUIN 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion spéciale du 15 juin 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2010-232

RÉSOLUTION

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS
2010-102-R, 2010-103-R, 2010-105-R, 2010-106-R,
2010-108-R, 2010-109-R, 2010-110-R, 2010-111-R,
2010-112-R, 2010-113-R, 2010-114-R, 2010-115-R,
2010-116-R ET 2010-117-R DU C.C.U.**

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-102-R, 2010-103-R, 2010-105-R, 2010-106-R, 2010-108-R, 2010-109-R, 2010-110-R, 2010-111-R, 2010-112-R, 2010-113-R, 2010-114-R, 2010-115-R, 2010-116-R et 2010-117-R du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-102-R : 499 rue Radisson
Agrandissement de la résidence (annexe A)
- 2010-103-R : 650 rue Albert-Cloutier
Agrandissement de la résidence (annexe B)
- 2010-105-R : 642 rue Bélair
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe C)
- 2010-106-R : 10 rue Gaboury
Ajout d'un garage attaché (annexe D)
- 2010-108-R : 639 rue des Éperviers
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe E)
- 2010-109-R : 637 rue des Éperviers
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe F)
- 2010-110-R : 754 rue Magloire-Laflamme
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe G)
- 2010-111-R : 20 chemin des Patriotes Sud
Rénovation des revêtements extérieurs (annexe H)
- 2010-112-R : 954 rue des Martinets
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe I)
- 2010-113-R : 804 rue Paul-Émile-Borduas
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe J)

2010-114-R : 158 rue Messier
Rénovation d'un bâtiment commercial (annexe K)

2010-115-R : 595 rue Ernest-Choquette
Agrandissement de la résidence (annexe L)

2010-117-R : 867 rue Jordi-Bonet
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe M)

CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve les recommandations 2010-102-R, 2010-103-R, 2010-105-R, 2010-106-R, 2010-108-R, 2010-109-R, 2010-110-R, 2010-111-R, 2010-112-R, 2010-113-R, 2010-114-R, 2010-115-R, 2010-116-R et 2010-117-R du procès-verbal de la réunion spéciale du 15 juin 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés auxdites recommandations et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexes A à M pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-233

RÉSOLUTION

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - RECOMMANDATIONS
2010-104-R ET 2010-107-R DU C.C.U. - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-104-R et 2010-107-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

2010-104-R : 430 chemin des Patriotes Nord
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe A)

2010-107-R : 1367 chemin des Patriotes Nord
Ajout d'un étage (annexe B)

CONSIDÉRANT que ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve les recommandations 2010-104-R et 2010-107-R du procès-verbal de la réunion spéciale du 15 juin 2010 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les P.I.I.A. selon les motifs qui sont formulés auxdites recommandations, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexes A et B pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-234

RÉSOLUTION

**RESTAURATION DE LA MAISON NATALE
OZIAS-LEDUC - APPROBATION DES TRAVAUX DE
LA PHASE 1**

CONSIDÉRANT le projet de restauration soumis pour le Musée des beaux-arts de Mont-

Saint-Hilaire concernant la Maison natale Ozias-Leduc, phase 1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 996 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par lequel ce bâtiment est cité monument historique au sens de la *Loi sur les biens culturels*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont conformes audit règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation 2010-118-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant ce projet;

CONSIDÉRANT l'article 80 de la *Loi sur les biens culturels* par lequel le conseil peut autoriser la délivrance d'un permis aux conditions qu'il détermine pour la réalisation de travaux dans un bâtiment ayant fait l'objet d'une citation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve la demande déposée pour le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire concernant la réalisation de travaux de restauration de la Maison natale Ozias-Leduc, phase 1, selon la recommandation 2010-118-R du procès-verbal de la réunion spéciale du 15 juin 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et conformément aux conditions qui y sont énoncées, et au document de construction préparé par Fournier Gersovitch Moss et associés, architectes, déposé au Service de l'aménagement du territoire le 8 juin 2010.

ADOPTÉE

2010-235

RÉSOLUTION

**DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. - LOT
2 348 867 - 1087, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. du demandeur domicilié au 1087, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire, pour l'établissement d'un usage complémentaire (bureau professionnel) dans la résidence étant sur le lot 2 348 867 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage de la Ville, approuvé par la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. du requérant concernant l'établissement d'un usage complémentaire (bureau professionnel) dans la résidence étant sur le lot 2 348 867 au cadastre du Québec, laquelle est conforme au règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de *La loi sur la protection du territoire agricole de Québec*.

Que, tel que requis à l'article 58.2 de la Loi, mention est faite qu'il existe des espaces appropriées disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité hors de la zone agricole pour la construction d'habitations unifamiliales isolées.

ADOPTÉE

2010-236

RÉSOLUTION

**PROJET DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE
HERTEL - DEMANDE D'APPROBATION À LA MRC DE
LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT le projet mis de l'avant par l'université McGill, propriétaire de la réserve
Le 5 juillet 2010

naturelle Gault, visant à effectuer des travaux de mise aux normes du barrage du lac Hertel;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont pour but de rendre plus sécuritaire le barrage actuel et qu'aucune augmentation du débit de pointe ou du débit normal ne sera occasionnée par ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu doit approuver ce projet de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu d'approuver le projet de mise aux normes du barrage Hertel, tel que décrit au document, intitulé : « Mise aux normes du barrage Hertel (X0005820) Demande d'autorisation – Loi sur la sécurité des barrages », préparé par Les Consultants SM inc. en date du 18 février 2010.

ADOPTÉE

2010-237

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU
RÈGLEMENT 919-10 – DÉPÔT

Le greffier dépose au conseil le procès-verbal de correction au règlement numéro 919-10, intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire » effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction au règlement numéro 919-10 émis par le greffier en date du 15 juin 2010.

ADOPTÉE

2010-238

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU
RÈGLEMENT 1141 – DÉPÔT

Le greffier dépose au conseil le procès-verbal de correction au règlement numéro 1141, intitulé : « Règlement autorisant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Campbell, De Beaujeu, de Dublin, de Florimont, De Saint-Exupéry, Desnoyers, Doyle, Marquette, Messier et boulevard De Montenach et autorisant en emprunt de trois millions huit cent quarante mille dollars (3 840 000,00 \$) nécessaire à cette fin » effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction au règlement numéro 1141 émis par le greffier en date du 23 juin 2010.

ADOPTÉE

2010-239

RÉSOLUTION

RÉSOLUTION D'AUTORISATION P.P.C.M.O.I. –
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT
BIGÉNÉRATION – 540, RUE DOLLARD-DES
ORMEAUX

Considérant l'adoption et la mise en vigueur du règlement numéro 1088-1, intitulé : « Règlement amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1088 pour assujettir les travaux de transformation de garage attaché en pièce habitable et l'aménagement de logement bigénération »;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet afin de permettre l'aménagement d'une pièce faisant partie d'un logement bigénération située au 1^{er} étage du 540, rue Dollard-Des Ormeaux;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujettie au règlement numéro 1088-1;

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par sa recommandation 2010-101-R du 25 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement cadre ci-dessus, tel que stipulé à la recommandation 2010-101-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-191 par laquelle le conseil adoptait le projet de résolution d'autorisation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et que ce projet a fait l'objet le 28 juin 2010 de l'assemblée publique d'information et de consultation requise par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil accorde la demande d'autorisation du projet d'aménagement d'une pièce faisant partie d'un logement bigénération située au 1^{er} étage du 540, rue Dollard-Des Ormeaux.

Ainsi que la dérogation à l'article 3.1.14.3 d) du règlement de zonage numéro 845 qui précise que le logement additionnel doit être situé au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

ADOPTÉE

2010-240

RÉSOLUTION

**CERTIFICAT CONSULTATION - RÈGLEMENT
NUMÉRO 1142**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Guy Boulé que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1142, intitulé : « Règlement décrétant la réfection du chemin de la Montagne, soit des travaux d'infrastructures d'aqueduc et de voirie et autorisant un emprunt de trois millions seize mille dollars (3 016 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

2010-241

RÉSOLUTION

**CERTIFICAT CONSULTATION - RÈGLEMENT
NUMÉRO 1143**

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1143, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection sur la place Diamond concernant des

infrastructures d'aqueduc et sur la rue Montcalm concernant des infrastructures d'aqueduc

et d'égout sanitaire et autorisant un emprunt de trois cent cinquante-six mille dollars (356 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

2010-242

RÉSOLUTION

**CONTRAT D'ENTRETIEN ROUTE 133 – MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve le « Marché » (dossier n° : 8606-10-4921) à intervenir entre le ministre des Transports du Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au montant de 31 543,52 \$, pour l'entretien d'hiver de la route 133 soit, le déneigement, le déglçage et la fourniture des matériaux, pour la saison 2010-2011, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le contrat soit d'une durée d'un an avec clause de renouvellement pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ledit « Marché ».

ADOPTÉE

2010-243

RÉSOLUTION

**PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET DE
RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MULTISPORTS OZIAS-
LEDUC – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de réaménagement du parc multisports Ozias-Leduc (dossier numéro 810305), lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2010-244

RÉSOLUTION

**ENGAGEMENT SERVICES PROFESSIONNELS –
SURVEILLANCE TRAVAUX EN ARCHITECTURE DE
PAYSAGE – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC
MULTISPORTS OZIAS-LEDUC – PLANIA INC.**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, l'offre de service de la compagnie Plania inc., au montant de 27 500,00 \$, plus taxes, pour la surveillance des travaux en architecture de paysage dans le cadre du projet de réaménagement du parc multisports Ozias-Leduc.

Le 5 juillet 2010

Que la présente offre de service est acceptée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire, contenue dans son rapport en date du 14 juin 2010.

Que la dépense décrite au bon de commande numéro PA 10022, soit payable à même le règlement numéro 1138, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil accepte l'offre de services présentée par monsieur Roger Galipeau, administrateur invité de l'École nationale d'administration publique, au montant de 24 500,00 \$, taxes incluses, afin d'aider la Ville à se doter de principes de bonnes gestions financières et budgétaires menant à l'obtention de la certification GFOA.

Que cette dépense soit puisée à même le poste budgétaire (02-990-00-999), et qu'il y a les crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier portant le numéro FI 10093, et conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Faute d'appui, la proposition est rejetée.

2010-245

RÉSOLUTION

ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ARABESQUE INC.

ATTENDU QUE le Club de gymnastique Artistique Arabesque inc. a conclu avec 2964-3434 Québec inc. une convention de location d'un local situé au 575, rue Le Moyne, à Beloeil;

ATTENDU QUE les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park et les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste consentent à verser une subvention au Club de gymnastique correspondant à une portion du coût de location du local;

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve l'entente relative au versement d'une subvention au Club de gymnastique Artistique Arabesque inc. à intervenir entre ce Club de gymnastique et les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park et les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste, établissant le montant versé par chacune des municipalités au Club de gymnastique aux fins de la location de locaux pour la tenue de leurs activités et ce, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2010-246

RÉSOLUTION

ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le 5 juillet 2010

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve l'acquisition de matériel informatique au montant de 20 000,00 \$ payable à même le fonds de roulement.

Que la somme emprunté au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

2010-247

RÉSOLUTION

CONTRAT LOCATION PATINOIRES - SAISON 2010-2011 - CENTRE SPORTIF PAUL-LEMIEUX

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve le contrat avec le Centre sportif Paul-Lemieux touchant la location des patinoires numéros 1 et 2 pour la saison 2009-2010, au tarif de 210,30 \$/l'heure, taxes en sus, pour un total de 41,25 heures/semaine pendant 30 semaines, soit : patinage artistique 9 heures, hockey 26 heures, ringuette 3 heures et patinage libre 3,25 heures.

Que la location des patinoires pour les mois de septembre à décembre 2010, décrite au bon de commande LO 09-019, soit payable à même le poste budgétaire 02-734-00-515 et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2010-248

RÉSOLUTION

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve la grille d'évaluation et de pondération des offres quant aux services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil désigne, à titre de membres du comité de sélection dans le cadre de ces services professionnels, monsieur Patrick Savard, directeur général, madame Nathalie Laberge, directrice du Service de l'ingénierie et de l'environnement, et madame Estelle Simard, directrice des Services juridiques, aux fins d'évaluer les soumissions conformément aux exigences de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire, soit nommé à titre de substitut.

ADOPTÉE

2010-249

RÉSOLUTION

ROULOTTE DE PRÉVENTION - ENTENTE VILLE DE BELOEIL

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil a procédé à l'acquisition d'une roulotte configurée pour enseigner aux enfants les comportements à adapter pour prévenir les incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beloeil offre à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de devenir propriétaire à 50% de ladite roulotte, appelée « roulotte de fumée » pour un montant global de 10 000,00 \$ payable sur une période de 5 ans, à raison de 2 000,00 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil accepte l'offre de la Ville de Beloeil afin de devenir propriétaire à 50% de la roulotte de fumée.

Que cette acquisition soit faite pour la somme de 10 000,00 \$ payable sur une période de 5 ans, à raison de 2 000,00 \$ par année, qu'il y a les crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro IN 10006 et, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la présente acquisition soit faite en conformité au rapport de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 1^{er} juin 2010.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-250

RÉSOLUTION

**ACQUISITION SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL –
LOTS 4 091 408 PTIE ET 4 196 450 PTIE – VILLAGE DE
LA GARE, PHASE XIV**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière de la compagnie Groupe Foncier Brossard inc., corporation légalement constituée ayant son siège social au 785, chemin de Chambly, bureau 100, à Longueuil, et de madame Louise Léger domiciliée au 734, chemin Authier, à Mont-Saint-Hilaire, une servitude pour l'établissement d'un égout pluvial sur les immeubles suivants :

- 4 091 408 ptie au cadastre du Québec, d'une superficie de 77,3 mètres carrés, tel qu'il appert au plan et à la description technique préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 2010, portant le numéro 31937;
- 4 196 450 ptie au cadastre du Québec, d'une superficie de 77,4 mètres carrés, tel qu'il appert au plan et à la description technique préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 2010, portant le numéro 31937.

Que la présente servitude soit consentie pour la somme de 1,00 \$ et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature de l'acte.

Que les honoraires de l'acte notarié et de l'arpentage soient à la charge de la compagnie Groupe Foncier Brossard inc.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer devant Me Jean Martel, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-251

RÉSOLUTION

**M.D.D.E.P. – AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU ET
DE LA BANDE RIVERAINE – VILLAGE DE LA GARE**

CONSIDÉRANT le certificat d'autorisation émis le 22 février 2008 par le ministère du

Le 5 juillet 2010

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'aménagement du cours d'eau du Village de la gare et la canalisation d'une section;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications sont projetées à cette autorisation afin que les travaux soient effectués en utilisant des méthodes plus naturelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce Conseil autorise la firme GENIVAR Société en commandite à présenter des plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des travaux d'aménagement du cours d'eau et de la bande riveraine dans le secteur du Village de la gare afin d'obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux tel qu'ils sont décrits auxdits plans.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage, lorsque les travaux dudit projet seront complétés, à transmettre audit ministère une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

2010-252

RÉSOLUTION

**DEMANDE D'AUTORISATION AU M.D.D.E.P. –
RENATURALISATION DU BASSIN BONNEVILLE**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil autorise la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. à présenter, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, une demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le projet de renaturation du bassin Bonneville.

Que ladite firme, soit et est autorisée à signer tout acte et document et notamment, la demande accompagnée de tous les documents et renseignements exigés selon la demande d'autorisation.

Que ladite firme, soit et est autorisée de plus à transmettre au Ministère, une attestation signée par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec, lorsque les travaux seront exécutés quant à leur conformité avec l'autorisation environnementale accordée.

Qu'un chèque soit établi à l'ordre du Ministre des finances au montant de 516,00 \$, représentant les frais exigibles pour cette demande d'autorisation.

ADOPTÉE

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Sécurité des citoyens – vague de chaleur
M. Ulysse Leuenberger	Stationnement rue Saint-Georges 108, rue Provencher
M. Gérald Gagnon	Nouvelle limite de vitesse Travaux de réfection de la montée des Trente
M. André Michel	Travaux de réfection de la montée des Trente Sécurité de la montée des Trente

Le 5 juillet 2010

	Réfection partielle de la montée des Trente
M. André Prud'homme	Restauration Maison natale Ozias-Leduc Certificat consultation – règlement numéro 1142 Certificat consultation – règlement numéro 1143 Entente relative au versement d'une subvention – Club de gymnastique artistique Arabesque inc. Roulotte de prévention – entente Ville de Beloeil Travaux de réfection de la montée des Trente
M. Nadeau	Coût des travaux de renaturalisation du bassin Bonneville Accès aux rives de la rivière Richelieu
M. Tremblay	Signalisation boulevard Honorius-Charbonneau Dépôt document numérique – circulation rue Sainte- Anne
M. Yvon Gagné	Rapport financier 2009
Intervention	Vibrations train C.N.
M. Ulysse Leuenberger	Stationnement rue Saint-Georges
Mme Francine Ledoux	Stationnement rue Messier intersection rue Provencher
M. André Michel	Travaux de réfection de la montée des Trente
M. Claude Lafond	Travaux de réfection de la montée des Trente Travaux de renaturalisation du bassin Bonneville

2010-253

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Guy Boulé que la présente séance soit et est levée à 21 h 40.

ADOPTÉE

ESTELLE SIMARD, GREFFIER

MICHEL GILBERT, MAIRE